

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DECISIONS DU PRESIDENT

DECISION DU PRESIDENT N°06/2020

**OBJET : TRAVAUX DE CLIMATISATION ET DE CHAUFFAGE
DES CRECHES DU TERRITOIRE DE LA CCJLVD**

--- Le Président de la Communauté de Communes «Jabron Lure-Vançon-Durance » ,

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°03/2017 en date du 20 Janvier 2017 portant délégations au Président,

Vu l'ordonnance ministérielle n°2020-330 du 25 Mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance ministérielle n° 2020-391 du 1er avril 2020 et notamment son article 1er-II qui prévoit que le président de l'établissement public de coopération intercommunale exerce, par délégation, l'ensemble des attributions de l'organe délibérant, à l'exception de celles qui ne peuvent lui être données,

Vu la délibération n°46.2019 du 29 août 2019 validant l'opération climatisation et chauffage des crèches

Vu l'avis favorable de la CAF attribuant un montant de 80% de subvention pour le projet

Vu les différents devis par les entreprises

Considérant que l'entreprise ClimaX est la mieux placée.

DECIDE :

ARTICLE 1 : Monsieur le Président décide de retenir l'entreprise ClimaX. pour un montant de 17 442.04 HT pour poser les climatisations à la crèche de Noyers sur Jabron et la crèche de Peipin.

ARTICLE 2 : Il sera rendu compte au Conseil Communautaire de la présente décision conformément à l'article L5211-10 du CGCT.

ARTICLE 3 : Ampliation de la présente décision sera adressée à la Préfecture des Alpes de Haute Provence.

Fait à SALIGNAC, le 04 Juin 2020

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président

R.AVINENS

